

Bulletin d'informations

Nouvelle ville de Repentigny



Vol.1 No.5 – Décembre 2002

Enfouissement sanitaire à Lachenaie Repentigny s'objecte catégoriquement au projet!

Au nom des quelque 75 000 citoyennes et citoyens de la ville de Repentigny, la mairesse Chantal Deschamps vient de signifier au ministre de l'Environnement du Québec un refus catégorique à propos du projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de Lachenaie et lui demande la tenue d'audiences publiques par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

« La population repentignoise n'a pas à subir les inconvénients de ce gigantesque site d'enfouissement qui, disons-le, se situerait dans l'arrière-cour de notre ville. Nous ne voulons pas subir tous les effets secondaires de ce dépotoir qui deviendrait le plus imposant du genre dans tout le Québec. Notre population n'a pas à encaisser cela et nous allons nous battre pour amener les autorités gouvernementales de Québec et de la CMM à mettre un frein aux ambitions des promoteurs, la compagnie BFI qui appartient à des intérêts américains», de déclarer madame Deschamps.

Le site envisagé est effectivement limitrophe au secteur Le Gardeur et à une partie de la ville de Charlemagne. Selon l'étude d'impact déposée par la compagnie BFI, il est clairement dit que l'entreprise « prévoit exploiter la partie est de la nouvelle cellule progressivement de l'est vers l'ouest, de façon à créer un écran le plus rapidement possible entre le secteur résidentiel de Le Gardeur et la partie ouest de la cellule ». « Autrement dit, une montagne de déchets à

moins de 150 mètres des limites de notre ville. Il n'est pas question que cela se produise, nous allons nous en assurer », de renchérir madame Deschamps.

Pour sa part, le président de la Commission de développement économique et durable, le conseiller Patrice Peltier-Rivest, s'indigne lui aussi de la démesure du projet et souhaite vivement que les audiences publiques du BAPE permettront non seulement de faire toute la lumière mais aussi de mesurer tous les impacts sur la vie quotidienne des citoyennes et des citoyens de Repentigny, « sans oublier les conséquences sur leur santé et sur leur qualité de vie. »

La CMM doit assumer ses responsabilités

Dans la lettre qu'elle a fait parvenir au ministre André Boisclair, la mairesse de Repentigny dit s'interroger sur le respect des obligations de l'entente de partenariat que la CMM et le ministère des Affaires municipales viennent tout juste de signer. Cette entente précise clairement le processus démocratique et décisionnel par lequel doivent cheminer l'élaboration, l'acceptation et la mise en place d'un plan global de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble du territoire de la CMM. Aucune consultation, ni des citoyens du secteur, ni de la population repentignoise, ni de ses élus municipaux, n'a jamais été tenue pour discuter de ce projet abusif.

« Vous comprendrez très certainement notre indignation de constater qu'il est projeté d'acheminer ces tonnes de déchets vers le seul et unique dépotoir situé sur le territoire de la CMM, celui de la ville de Terrebonne (secteur Lachenaie)... De plus, il est difficile de concevoir qu'il ne puisse exister, ailleurs sur le territoire de la CMM, d'autres sites potentiels

pouvant recevoir ces millions de tonnes de déchets », de souligner madame Deschamps, en guise de conclusion.

Un projet aux proportions démesurées

Quelques mots seulement suffisent pour décrire l'ampleur du projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de Lachenaie :

- Une superficie de 1 500 000 mètres carrés, soit 1 kilomètre par 1.5 kilomètre ;
- 40 millions de tonnes métriques de déchets sur une période de 25 ans, soit plus de 1,2 millions de tonnes par année ;
- Un amoncellement des déchets qui dépassera une hauteur de 17 étages ;
- Des vents dominants à 60 % en direction du territoire de Repentigny et de Charlemagne ;
- Des vents dominants à 18 % en direction du nouvel hôpital régional ;
- Une colonie croissante de goélands estimée aujourd'hui à plus de 60 000.

« C'est inconcevable. C'est démesuré. C'est indécent. »

De très
joyeuses fêtes
à tous!

En cette période de réjouissances, la mairesse, madame Chantal Deschamps, et tous les membres du conseil municipal, désirent offrir leurs vœux les plus sincères à toutes les Repentignaises et à tous les Repentignois à l'occasion de Noël et du Nouvel An.

Que cette nouvelle année qui approche à grands pas soit synonyme de bonheur, de santé et de prospérité.

SOMMAIRE

Rapport sur la situation financière	p. 2 et 5
Soirée Reconnaissance	p. 3 et 4
Collecte période des fêtes	p. 6

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE

En 2002, diminution substantielle de la dette municipale de Repentigny et de Le Gardeur

Présenté par madame Chantal Deschamps, mairesse, le 12 novembre 2002

À toutes les citoyennes
et tous les citoyens,
Membres du conseil municipal,
Monsieur le directeur général,
Mesdames et messieurs les directeurs,

C'est avec beaucoup de satisfaction que je vous présente le rapport sur la situation financière pour l'année 2002.

Je vais tout d'abord tracer un tableau aussi réaliste et représentatif que possible de la situation financière des secteurs Repentigny et Le Gardeur jusqu'à ce jour, puisque le décret de regroupement prévoit que chacune des anciennes villes doit maintenir une comptabilité distincte jusqu'au 31 décembre 2002.

LES ÉTATS FINANCIERS 2001

Au 31 décembre 2001, je vous le rappelle, les villes de Repentigny et de Le Gardeur n'étaient pas regroupées.

Toutefois, comme le démontrent très bien les états financiers, nos deux administrations ont su gérer avec beaucoup d'efficacité et de rigueur puisque Le Gardeur présente un surplus de 60 205 \$ alors que Repentigny affiche, pour sa part, un surplus de 1 049 052 \$. Quant au surplus accumulé non affecté, celui de Le Gardeur s'élevait à 190 599 \$ et celui de Repentigny à 1 451 197 \$. De plus, le surplus accumulé affecté de Le Gardeur était de 205 279 \$ et celui de Repentigny de 2 408 818 \$.

Je tiens à rappeler qu'en vertu de la Loi et suite au regroupement, le surplus de chaque ancienne ville demeure acquis au bénéfice des contribuables et résidents de ces secteurs respectifs.

LES PRÉVISIONS DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR 2002

Encore une fois, je vous rappelle que le décret gouvernemental exige que chacune des anciennes villes doive fermer ses livres au 31 décembre 2002 et que les surplus d'opérations dégagés ne pourront être utilisés que dans le secteur duquel ils proviennent.

Le budget 2002 de l'ancienne ville de Repentigny s'établit à 55 244 000 \$ et nous prévoyons un surplus net de l'ordre de 300 000 \$. Quant au budget de l'ancienne ville de Le Gardeur, il est de 18 245 000 \$ et un surplus net d'environ 30 000 \$ devrait être enregistré.

Je vous indiquerai aussi quelles sont les orientations qui définiront l'élaboration du tout premier budget de la nouvelle Ville de Repentigny. Il s'agit là d'un défi extrêmement important pour les élus et notre administration.

Depuis le regroupement de nos deux municipalités le 1^{er} juin dernier, nous n'avons certes pas chômé. Nous avons été très actifs et nous avons franchi d'importantes étapes et ce, à l'intérieur d'un court délai de cinq mois. En fait, nous avons :

- maintenu l'ensemble des services aux citoyens;
- négocié les protocoles d'intégration des cols blancs, des cols bleus, des pompiers et nous sommes à conclure avec les cadres;
- établi un nouvel organigramme fonctionnel et administratif ;

Cette très bonne performance est le fruit d'une gestion serrée et d'un contexte économique favorable qui nous a permis de connaître une excellente année dans le domaine de la construction résidentielle, ce qui, bien sûr, a généré des revenus provenant des nouvelles évaluations et des droits de mutation.

Toutefois, notre performance aurait pu être supérieure. En effet, le regroupement et la mise en commun des différents services de la Ville ont entraîné certaines dépenses supplémentaires, lesquelles auraient dû être compensées par la subvention du gouvernement du Québec. Malheureusement, Québec n'a pas été aussi généreux que nous le souhaitions.

- maintenu un point de services à Le Gardeur;
- amorcé une politique de tarification unique;
- offert la gratuité pour les services de la bibliothèque;

et, bien d'autres petits détails essentiels au bon fonctionnement d'une ville comme la nôtre.

Ce rapport, présenté en conformité avec l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, contient les éléments suivants :

- les états financiers 2001;
- les prévisions des revenus et des dépenses 2002;
- la rémunération des membres du conseil;
- la dette à long terme;
- les orientations qui serviront à l'élaboration du budget 2003 et du prochain programme triennal d'immobilisations.

Par ailleurs, je tiens à souligner aussi que la mise en œuvre tardive du nouveau CRT Lanaudière (Conseil régional de transport) par le gouvernement du Québec et les mesures transitoires afférentes à ses activités feront en sorte que la totalité des revenus et dépenses pour le transport en commun régional figurent à nos résultats financiers pour 2002.

Cela n'aura cependant aucun impact négatif pour nos contribuables, puisque les subventions gouvernementales sont versées à la Ville de Repentigny au lieu du CRT pour 2002.

Notre budget, je tiens à le répéter, est géré avec énormément de rigueur. Il commande une grande prudence de la part des élus et des administrateurs afin de faire face aux imprévus.



RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Par ailleurs, la Loi sur la rémunération des élus municipaux exige que leur traitement soit mentionné dans le présent rapport.

TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX Année 2002

En vertu du règlement numéro 4

Rémunération annuelle de base :

Maire	74 165 \$
Conseiller	13 000 \$

Rémunération additionnelle annuelle :

Vice-président du comité exécutif	15 000 \$ /année
Membre du comité exécutif	8 000 \$ /année
Maire suppléant	250 \$ /mois
Président d'une commission	2 500 \$ /année
Membre d'une commission	1 500 \$ /année

Allocation de dépenses versée à un élu :

Les membres du conseil reçoivent une allocation de dépenses égale à 50% de leur rémunération, jusqu'à concurrence d'un maximum légal de 12 868 \$ en 2002.

Autres :

En plus de la rémunération et l'allocation reçues par la Ville, la mairesse siège à la MRC de L'Assomption et à la Communauté Métropolitaine de Montréal et reçoit de ces organismes le traitement suivant :

ORGANISMES	RÉMUNÉRATION
MRC de L'Assomption	9 333,33 \$
CMM - Présidente de la Commission sur le transport	(1) 12 530,00 \$
- Membre du Conseil de la CMM	10 000,00 \$

(1) : Le maximum légal à titre de présidente de la Commission sur le transport est de 15 000 \$.

Les personnes qui le désirent peuvent également consulter, au bureau du greffier, la liste de tous les contrats qui engagent un montant de plus de 25 000 \$ pour le secteur de Repentigny et le secteur Le Gardeur ainsi que ceux qui depuis le 1^{er} juin 2002 concernent la nouvelle ville.

De manière non équivoque, nous admettons tous que les administrations de Le Gardeur et de Repentigny ont su gérer avec énormément d'efficacité au cours de la dernière année. Depuis quelques semaines déjà, nous avons donc amorcé les travaux pour relever le défi tout aussi important de réaliser le tout premier budget de la nouvelle ville de Repentigny.

Deux grands objectifs servent de prémisses de base dans l'élaboration de ce premier budget : nous voulons assurer l'harmonisation et la consolidation des services municipaux conséquemment à notre regroupement et nous voulons surtout capitaliser sur des investissements judicieux au niveau des infrastructures afin non seulement de soutenir, mais aussi et surtout de stimuler les développements industriel, commercial et résidentiel.

Certes, l'élaboration de ce premier budget reposera sur une analyse minutieuse et rigoureuse de toutes les options qui vont s'offrir à nous, surtout si l'on tient compte de la faible marge de manœuvre dont nous pouvons bénéficier.

D'ailleurs, à ce propos, j'aimerais profiter de l'occasion pour lancer un message au gouvernement du Québec : le temps est venu de revoir la fiscalité municipale sur l'ensemble du territoire québécois afin d'éliminer le plus rapidement

LA DETTE À LONG TERME

Tant pour mon confrère Jeannot Lemay, qui présidait aux destinées de l'ancienne ville de Le Gardeur que pour moi-même, la priorité a toujours été et demeure toujours de stabiliser et de réduire la dette municipale de manière concrète. Cela veut donc dire que nous ne devons pas emprunter plus que ce que nous devons rembourser.

À Repentigny, la dette à la charge de l'ensemble des contribuables, au 31 décembre 2002, sera de 49 114 200 \$ comparativement à 53 952 235 \$ en 2001, soit une réduction de 4 838 035 \$ ou 9%.

À Le Gardeur, elle s'établira à 20 736 643 \$ par rapport à 21 908 537 \$ en 2001, soit une baisse de 1 171 894 \$.

Toutes catégories de dettes et toutes responsabilités fiscales confondues, la dette municipale totale sera, à la fin de la présente année, de 73 356 800 \$ à Repentigny et de 32 752 267 \$ à Le Gardeur. Je vous rappelle qu'au 31 décembre 2001, elle s'élevait respectivement à 79 962 555 \$ pour Repentigny et à 35 333 646 \$ pour Le Gardeur.

possible le déséquilibre fiscal qui empêche la ville de Repentigny de progresser à un rythme encore plus rapide.

Au cours des deux dernières années, je tiens à le rappeler, de nouvelles responsabilités ont été confiées aux municipalités, entre autres l'augmentation des niveaux de services policiers et la mise aux normes des réseaux d'aqueduc.

Sans oublier que la création de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) laquelle s'est vue confier plusieurs champs de compétence, amènera sans l'ombre d'un seul doute une augmentation du fardeau fiscal des contribuables.

Les chiffres parlent d'ailleurs par eux-mêmes pour bien illustrer le déséquilibre fiscal décrié par l'ensemble des municipalités du Québec. Ainsi, de 1995 à 2001, les recettes fédérales et provinciales ont augmenté de 38 % et de 30% respectivement alors que celles des municipalités ont connu une hausse de seulement 14 %.

Le gouvernement municipal est sans contredit le gouvernement le plus près des citoyennes et des citoyens. C'est lui qui dispense les services de proximité qui procurent une qualité de vie agréable à la communauté. Si nous voulons continuer à améliorer ces services, voire même en offrir plus, il faut absolument que le gouvernement du Québec accepte de revoir l'ensemble de la fiscalité municipale, de manière à diversifier les sources de revenus.

Je tiens aussi à vous rappeler que le décret de regroupement prévoit que les dettes appartenant à chacune des anciennes villes demeurent à la charge des seuls contribuables de chacune des anciennes villes, à l'exception de quelques règlements clairement identifiés au décret de regroupement.

Tout en réduisant de façon fort appréciable notre endettement total, nous avons tout de même investi plus de 15 000 000 \$ à Repentigny et près de 4 000 000 \$ à Le Gardeur, afin de répondre à des besoins et pour assurer des services aux citoyennes et aux citoyens.

Ainsi, à Repentigny, un peu plus de 14 000 000 \$ ont été investis dans la réfection des réseaux d'égout et d'aqueduc et dans les infrastructures et près de 8 000 000 \$ dans ce type de projets à Le Gardeur. La construction de la nouvelle bibliothèque municipale et scolaire Edmond-Archambault a nécessité des investissements de 3 000 000 \$ pour la ville de Le Gardeur.

Ce sont là des services directs à la population qui, nous en sommes évidemment très fiers, lui procure une meilleure qualité de vie.

Soirée Reconnaissance Secteur Repentigny - 2002

900 BÉNÉVOLES ONT FAIT

LA FÊTE !

La traditionnelle Soirée Reconnaissance organisée par la Ville de Repentigny a réuni quelque 900 bénévoles à l'école secondaire Jean-Baptiste-Meilleur, le 19 octobre dernier.

Pour l'occasion, six bénévoles et une famille ont reçu un Prix Reconnaissance pour souligner leur contribution exceptionnelle dans la communauté.



Entourant la mairesse Chantal Deschamps, les lauréats de la soirée. De gauche à droite : André St-Laurent, Thérèse Morrissette, Mario Lapointe, Cécile Hénault, Chantal Deschamps, Jean Hallé, Emilio Francescucci et la famille lauréate composée de Céline Nantais-Lebrun, Catherine, Virginie et Richard Lebrun.

L'ARAM était bien représentée à la soirée. De gauche à droite : Jacqueline Scott, Jean Hallé, Marguerite St-Gelais-Hallé et Hélène Roberge. Debout : Suzanne et Laurent Migué et Gérard Roberge. D'ailleurs, au fil des années antérieures, bon nombre de ces personnes ont déjà été lauréates ou finalistes des Prix Reconnaissance.



Lauréat de la catégorie Hommage chez les hommes pour son implication tant dans l'ARAM qu'au Club Lions La Seigneurie, Jean Hallé, fort ému, a reçu son prix des mains du conseiller municipal Raymond Hénault.



Réципиентаire du prix Dollard-Morin de la région Lanaudière, qui lui avait été remis la veille au Salon rouge de l'Assemblée nationale, Cécile Hénault, présidente du Club de natation Torpille, a reçu le Prix Hommage chez les femmes des mains du conseiller municipal Mario Morais.



Chez les scouts, on est toujours prêt...d'autant quant il s'agit de célébrer! C'est ce que n'ont pas manqué de faire les Marie-Josée Mongeon, Mario Lapointe, Mélanie Antoons, Johanne Lefebvre, Josiane Landry et Alexandre Boivin sous les regards de Raymond Therrien, Marie-France Patenaude, Louise Desrochers et François Lefebvre.

Au Carrefour de poésie de Lanaudière, on était très heureux de l'honneur fait à Emilio Francescucci. Assises, de gauche à droite : Lise Salvail, Johanne Roberge, Diane Francescucci, Dorothy Leigh et Claudette Laroche. Debout : Emilio Francescucci et Gilles Morin.



C'était la fête dans le groupe du Club Torpille. Dans l'ordre habituel, assis : Daniel Jobidon, Cécile Hénault, Francine Grenier, Alain Castonguay, Lyse Tremblay. Debout : Marielle Laforge, Christine Dulude, Sylvie Langlois, Yoland Genest, Yves Grenier et Nicole Lacombe.



La Famille Nantais-Lebrun a reçu le Prix Reconnaissance Famille pour l'implication de chacun de ses membres au sein du Club de soccer-football de Repentigny. La mairesse Chantal Deschamps et le vice-président du comité exécutif Jeannot Lemay ont fait la présentation du prix. On les voit ici entourant Catherine Lebrun, Céline Nantais-Lebrun, Virginie et Richard Lebrun.



Le conseiller municipal André Cyr a remis le Prix Reconnaissance de la catégorie communautaire et humanitaire à Mario Lapointe, pour son dynamique travail au sein de la troupe scout de la 177e Purification.



Le conseiller municipal Patrice Peltier-Rivest a remis le Prix Reconnaissance de la catégorie soutien par excellence à Thérèse Morrissette pour son implication tenace et son travail minutieux au sein de l'organisme PANDA.



Dans la catégorie sportive, le Prix 2002 a été remis à André St-Laurent du Club de soccer-football de Repentigny en reconnaissance de son immense travail réalisé en cours d'année. La conseillère municipale Francine Payer lui a remis son prix.



Les membres de l'organisme étaient fiers de la sélection de Thérèse Morrissette et ils n'ont pas caché leur joie. Dans l'ordre habituel, assis : Yves Boudreau, Éric Pilon, Thérèse Morrissette et Marc Pilon. Debout : Béatrice Di Franco, Ghislaine Fournier, Daniel Létourneau, Josée Giannetti, Linda St-Hilaire et Pierre Vachon.

Rayonnante, la mairesse Chantal Deschamps était fort heureuse de souligner tout le travail accompli par les bénévoles et leur impact sur la qualité de vie de la communauté repentignoise. À sa gauche, on reconnaît son conjoint Pierre Picard et à sa droite Jean-Pierre Ferland, directeur général adjoint de la Commission scolaire Les Affluents et président du jury de sélection et Monique Decelle. À l'arrière, Danielle Lemoine, son conjoint Jean-Claude St-André, député de L'Assomption à l'Assemblée nationale, Jeannine Rivest et son époux, Denis Rivest, président de la Chambre de Commerce de Repentigny.

Ils étaient nombreux du Club de soccer-football à célébrer les prix récoltés par André St-Laurent et par la famille Nantais-Lebrun. Assis : Virginie Lebrun, Éric Beauchamp, Catherine Lebrun, David Bédard, Céline Nantais-Lebrun et Richard Lebrun. Debout : Denis Hamilton, Bernard Thériault, Gilles Laurin, André St-Laurent, Marie-France Lemire, Francine Chagnon, Lucie Ratelle, Claude Péloquin, Francine Asselin, Gerry Lauzon, Monique Genest, Laurent Genest et Françoise Péloquin.



Les réalisations de Emilio Francescucci ont été reconnues puisque c'est lui qui est réципиентаire du Prix Reconnaissance, catégorie culturelle. La conseillère municipale Denyse Peltier lui a remis son prix.



AMBULANCES REPENTIGNY ET AMBULANCE ST-AMOUR S'INSTALLENT À REPENTIGNY

La Ville de Repentigny est heureuse de souligner l'arrivée de l'entreprise Les Ambulances Repentigny et Ambulance St-Amour sur son territoire.

Autrefois située à L'Assomption, la compagnie a emménagé dans ses nouveaux locaux situés au 306, rue Charles-Marchand, dans le parc industriel du secteur Le Gardeur.

La construction de ce nouvel édifice, d'une superficie de plus de 20 000 pieds carrés, a nécessité des investissements dépassant les 250 000 \$.



Possédant six (6) véhicules, Les Ambulances Repentigny et Ambulance St-Amour desservent l'ensemble du territoire de la MRC de L'Assomption plus celui de la Ville de Lavaltrie.

Bain familial « Spécial paniers de Noël »



La division aquatique organise un bain familial « Spécial paniers de Noël » le dimanche 15 décembre, de 14 h à 16 h.

Vous êtes invités à participer à ce bain en apportant des denrées non-périssables ou des jouets. Tout ce qui sera recueilli, ainsi que les frais d'entrée, seront remis à un organisme communautaire qui vient en aide aux familles démunies.

Toute la petite famille est invitée. Au programme : visite du père Noël et jeux récréatifs.

COÛTS D'ENTRÉE		
	Enfants	Adultes
Détenteurs carte citoyen	1\$	2\$
Non-détenteurs	2\$	5\$

Changements apportés en raison de la période des fêtes



Ordures ménagères et collecte sélective

En raison de la période des fêtes, certains changements sont apportés aux différentes collectes sur le territoire.

Secteur Repentigny

Ordures ménagères : aucune modification.
Collecte sélective : les collectes des mercredis 25 décembre et 1^{er} janvier sont reportées aux vendredis 27 décembre 2002 et 3 janvier 2003.

Secteur Le Gardeur

Ordures ménagères : les collectes des mardis 24 décembre et 31 décembre sont devancées aux lundis 23 et 30 décembre 2002.
Collecte sélective : aucune modification.

UNE TROISIÈME ENTREPRISE POUR FABRICATION R.G.

Fabrication R.G., qui se spécialise dans la fabrication de pièces de réfrigérateurs commerciaux, a récemment inauguré les locaux d'une troisième usine dans le parc industriel du secteur Le Gardeur.

Située au 466, rue Bourque, on y peindra les pièces produites à l'une des deux autres usines de la rue Marion. Les opérations devraient débuter à compter de février ou mars 2003.

Ce nouvel édifice, où une douzaine d'emplois additionnels vont être créés, a nécessité des investissements dépassant les 800 000 \$. Fabrication R.G. emploie déjà un peu plus de 20 personnes à son usine de la rue Marion.



Assemblées du conseil municipal

Le conseil municipal de la nouvelle ville de Repentigny tient son assemblée régulière le deuxième mardi de chaque mois.

La prochaine rencontre se tiendra le **mardi 10 décembre**, à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, situé au 435, boulevard Iberville.

Pour prendre connaissance de l'ordre du jour, composez le **(450) 654-2418** ou visitez notre site Internet à : www.ville.repentigny.qc.ca/mairie/mairie.html#dates

Pour joindre votre conseiller municipal

District 1 André Cyr 585-3410	District 5 Patrice Peltier-Rivest 657-1255	District 9 Jean Langlois 585-4285
District 2 Lucien Goulet 581-3508	District 6 Daniel Labrecque 585-8557	District 10 Jeannot Lemay 582-4342
District 3 Denyse Peltier 581-5733	District 7 Raymond Hénault 581-0319	District 11 Francine Payer 582-7711
District 4 Yves Tousignant 582-6778	District 8 Mario Morais 654-4018	District 12 Robert Picard 581-9288

Services municipaux

Secteur Repentigny

Hôtel de ville	654-2323
Approvisionnement	654-2371
Bibliothèque municipale	654-2345
Communications	654-2311
Cour municipale	654-2358
Direction générale	654-2304
Évaluation	654-2349
Greffe	654-2317
Ingénierie	654-2373
Mairie	654-2302
Piscine municipale	654-2401
Plaintes	654-2311
Protection du voisinage	654-6472
Ressources humaines	654-2385
Services communautaires	654-2330
Sécurité publique/Division incendie	654-2351
Sécurité publique/Division police	654-2380
Taxation	654-2355
Transport en commun	654-2315
Travaux publics	654-2382
Trésorerie	654-2450
Urbanisme/Permis/Inspection	654-2376
Urgence Police-Incendie-Ambulance	9-1-1
Site Internet	www.ville.repentigny.qc.ca
Courriel	communication@ville.repentigny.qc.ca

Secteur Le Gardeur

Hôtel de ville	585-1140
Bibliothèque municipale	582-8288
Loisirs et culture	585-1143
Sécurité publique/Division incendie	654-2351
Sécurité publique/Division police	654-2380
Travaux publics et environnement	585-4040
Urgence Police-Incendie-Ambulance	9-1-1
Site Internet	www.ville.repentigny.qc.ca
Courriel	communication@ville.repentigny.qc.ca

Le **Bulletin d'informations** est publié dix fois l'an.

Réalisation : Division des communications de la Ville de Repentigny

Infographie : www.cormierpub.qc.ca

Impression : Imprimerie Bernier

Distribution : Postes Canada

Tirage : 29 000 exemplaires

L'utilisation du masculin dans ce bulletin est faite dans le seul but d'alléger le texte.

ISSN : 1182-5731



Imprimé sur du papier recyclé.